



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000990

Séance du lundi 21 décembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 3.4), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 2.6), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Braillans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.3) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Ecole Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY (jusqu'au rapport 2.6) Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.3) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) Saône : Maryse BILLOT Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Taitenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

Étaient absents : Besançon : Pascal BONNET, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaudefontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAYEREL Franois : Françoise GILLET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY Nancray : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J.-M. BOUSSET, J.-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

Mandataires : E.SASSARD, C.TISSIER, J.J. DEMONET, H.AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J.-S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J.-P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J.-P. MARTIN, M.-O. CRABBE-DIAWARA, J.-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

Objet : TCSP : Marché complémentaire sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage administrative

TCSP : Marché complémentaire sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage administrative

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Inscription budgétaire	
PPIF 2009/2014	Montant de l'AP : 210 M € valeur 2008 Montant CP 2010 : en cours de définition Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">- sur 2010 : 133 000 €- sur la période : 133 000 €

Résumé :

Suite à la présentation des conclusions des groupes de travail CAGB/Etat, qui ont des conséquences sur le dossier à mettre à enquête publique au titre du projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, du fait de la décision d'étudier la faisabilité d'un tracé alternatif par les quais, il est nécessaire de réaliser une étude d'impact spécifique et de reconstituer un dossier d'enquête publique complet.

Ainsi, dans le cadre du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage administrative, il est proposé de signer un marché complémentaire avec le titulaire du marché initial, conformément à l'article 144.II.6. du code des marchés publics.

Dans le cadre du projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, les services de la CAGB se sont adjoints les compétences du cabinet SYSTRA, en groupement avec le cabinet EXALTA et le cabinet IRIS, pour une assistance à maîtrise d'ouvrage administrative, afin notamment d'organiser les modalités de la concertation publique de fin 2008, d'établir l'étude d'impact et de constituer l'ensemble du dossier à déposer en Préfecture, en vue de l'obtention d'une Déclaration d'Utilité Publique.

Sur la base du Bilan de la Concertation et de la définition du projet de référence, des études, relevés et sondages ont été réalisés et un dossier d'enquête publique a été établi et déposé le 31 juillet 2009, en Préfecture.

M. le Préfet a communiqué son avis, en qualité d'autorité environnementale, sur ce dossier le 2 octobre 2009, en rendant un avis défavorable, principalement sur la présence de lignes aériennes de contact dans le secteur sauvegardé, et plus précisément dans la Boucle.

Dans ce contexte et suite aux comptes-rendus des groupes de travail mis en place entre les services de l'Etat et la CAGB, permettant de cerner au mieux les contraintes imposées par l'Etat, le Grand Besançon souhaite étudier la faisabilité technique d'un tracé alternatif par les quais, différent d'environ 10 % du tracé de référence initial.

Pour réaliser une étude d'impact spécifique à ce tracé et revoir le rapport d'enquête publique en conséquence, il s'avère nécessaire de réaliser des prestations d'études complémentaires et pour réaliser celles-ci, l'intérêt de la collectivité est d'avoir recours au titulaire du marché d'Assistance à maîtrise d'Ouvrage administratif, par le biais d'un marché complémentaire (Article 144 II 6 du Code des Marchés Publics).

Ce marché complémentaire est estimé à 133 K€ HT.

A la majorité, 13 abstentions, 15 contre, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, après attribution de la Commission d'Appel d'Offres, à signer le marché complémentaire avec le titulaire du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Administrative, sur le projet de tramway, en procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 88

Contre : 15

Abstention : 13

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 23 DEC. 2009